

## ACCORD DE STANDARDISATION (STANAG) NIVEAUX DE CONNAISSANCES LINGUISTIQUES

### **BUT**

Le but de l'accord est de fournir aux forces de l'OTAN un tableau descriptif des niveaux de connaissances linguistiques.

### **1. ACCORD**

Les nations participantes ont convenu d'adopter le tableau des niveaux de connaissances linguistiques en vue de:

- a. Satisfaire aux qualifications linguistiques requises pour les affectations internationales.
- b. Comparer les niveaux nationaux au moyen d'un tableau standardisé.
- c. Fixer et transmettre, dans les correspondances internationales, des degrés de connaissances linguistiques (le cas échéant en convertissant les normes nationales).

### **2. GÉNÉRALITÉS**

Les descriptions donnent des définitions détaillées des niveaux de connaissances dans les aptitudes linguistiques généralement admises: connaissances dans la langue parlée (compréhension de la langue parlée et expression orale) et connaissances dans la langue écrite (compréhension de la langue écrite et expression écrite).

### **3. NIVEAUX DE CONNAISSANCES**

Les connaissances linguistiques se divisent en six niveaux numérotés de 0 à 5 dont la définition globale correspond à:

Niveau 0	Aucune connaissance pratique
Niveau 1	Elémentaire
Niveau 2	Assez bien (Pratique limitée)
Niveau 3	Bien (Minimum professionnel)
Niveau 4	Très bien (Professionnel approfondi)
Niveau 5	Excellent (Langue maternelle/bilingue)

4. Les connaissances linguistiques seront indiquées au moyen d'un profil de 4 chiffres correspondant aux aptitudes dans l'ordre suivant:

Aptitude A	Compréhension de la langue parlée
Aptitude B	Expression orale
Aptitude C	Compréhension de la langue écrite
Aptitude D	Expression écrite

5. Ce nombre de 4 chiffres sera précédé du sigle SLP (*PLS en français, qui indique que le profil en question est Profil (P) - Linguistique (L)- Standardisé (S)*). Par exemple PLS 3321

Résumé doc. non classé de l'OTAN - [ouvrir le document original](#)